

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 41



N°134

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2023**

L'AN deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaient présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Marie-Pascale REMY

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Madame Solène DA SILVA

Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ

Madame Maria Elisabete GONCALVES
PEIXOTO

Monsieur Lewis CHARTIER

Madame Margaux HOUIS

Madame Nadège NIFEUR

Monsieur Zishan BUTT

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Marie-Françoise MESSEZ

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Ling LENZI

Monsieur Philippe ALLAIN

Monsieur Cédric SCHROEDER

Monsieur Massinissa HOCINE

Monsieur Guillaume GODIN

Madame Véronique DAUVERGNE

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Nabila DJEBBARI

Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Secrétaire de séance : Annie VACHER

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires
Juridiques/Service des Affaires Juridiques et du Domaine

OBJET : La cession à l'euro symbolique à la société SEQUANO dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Centre-Moutier du 4bis rue du Goulet

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Françoise MESSEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Plaine Commune du 18 octobre 2011 créant la Zone d'Aménagement Concerté Centre Moutier ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Plaine Commune du 22 mai 2012 confiant, en sa qualité de concédant, à la SEM Deltaville, la réalisation de l'aménagement de la ZAC Centre-Moutier ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 février 2013 approuvant la convention tripartite fixant les modalités de versement des subventions pour la ZAC Centre-Moutier ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 juin 2014 approuvant l'avenant n°1 à la convention de subvention entre la ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et la société Deltaville pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre-Moutier à Aubervilliers ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 juillet 2015 approuvant l'avenant n°2 à la convention de subvention entre la ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et la société Deltaville pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre-Moutier à Aubervilliers ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2016 approuvant l'avenant n°3 à la convention de subvention entre la ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et la société Deltaville pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre-Moutier à Aubervilliers ;

Vu le décret n°2015-1659 du 11 décembre 2015 créant l'Etablissement public territorial Plaine Commune ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 mai 2017 approuvant la fusion

absorption de la SEM Deltaville par la SEM Séquano Aménagement ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2017 approuvant la fusion absorption de la SEM Deltaville par la SEM Séquano Aménagement et l'avenant n°4 à la convention tripartite passée entre la ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et Deltaville ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 janvier 2021 approuvant le déclassement du passage Henri Alleg du domaine public ;

Vu la sollicitation de la société Séquano de déclassement de la partie du terrain sis 4bis rue du Goulet pour la réalisation d'un nouvel alignement de la parcelle cadastrée section K numéro 56 ;

Vu l'avis du pôle d'évaluation de la direction départementale des Finances publiques de la Seine-Saint-Denis en date du 4 avril 2023 ;

Vu le constat d'huissier en date du 13 avril 2023, constatant la désaffectation dudit terrain ;

Vu la délibération n°135 en date du 28 septembre 2023 qui approuve la désaffectation et qui prononce le déclassement du domaine public de cette parcelle communale ;

Vu l'accord du prix de vente à l'euro symbolique entre la Ville et la société Séquano ;

Considérant que la ville d'Aubervilliers est propriétaire d'une emprise foncière constitutive du domaine public d'une superficie d'environ 34 m² ;

Considérant que la ville d'Aubervilliers, consent au nouvel alignement de la parcelle cadastrée K56, ce qui conduit à l'intégration des 34 m² dans le nouvel alignement ;

Considérant l'importance de la cession de la parcelle par la Ville, afin de développer l'aménagement de la ZAC Centre-Moutier ;

Adoption à la majorité par 40 pour , 6 se sont abstenus(Sofienne KARROUMI, Pierre-Yves NAULEAU , Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 7 ne prennent pas part au vote(Gilbert FAUCHEUX, Katalyne BELAIR, Marc GUERRIEN , Nadège NIFEUR, Jean-Jacques KARMAN, Safia BOUCHA, Fatima YAOU)

DELIBERE :

AUTORISE la cession d'une parcelle d'environ 34 m² à détacher d'une parcelle de plus grande importance cadastrée section K numéro 56 sis 4 bis rue du Goulet pour un montant d'un euro symbolique au profit de la société Séquano aménagement afin de développer l'aménagement de la ZAC Centre-Moutier.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 03/10/23

Accusé en préfecture :

93-219300019-20230928-lmc133295-DE-1-1

Publiée le : 03/10/23

Certifiée exécutoire : 03/10/23



Le Maire,

Karine FRANCLLET

